



**SYNDICAT MIXTE
DES GAVES**

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
SÉANCE DU 14 Mars 2023**

Délibération n° 2023 0305

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Vendredi 24 Février 2023

Secrétaire de séance : Hubert FRANÇAIS

Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 12. Pouvoir : 0)

TITULAIRES			Présents (12)	Excusés (12)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Eric		X	
AGNOS	BERNOS	André		X	
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle		X	
ARETTE	CASABONNE	Pierre	X		
BEDOUS	HOEPFFNER	Michel		X	
BORCE	COUSTET	Jean-Claude		X	
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie	X		
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRÈRE	GARCES	Catherine	X		
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUIX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul	X		
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte	X		
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOÏN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (5)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIÛLE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe		X	
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel		X	
GEÛS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène			
GOES	LOUSTAU	Didier		X	
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINTE-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian		X	
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCEDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 7, Pouvoir : 1)					
TITULAIRES			Présents (7)	Excusés	Pouvoirs
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARENX	CAZALET	Henri	X		
NAVARENX	CHOPIN	Marjorie		X	A H. CAZALET
NAVARENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARENX	FRANCAIS	Hubert	X		
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain	X		
SUPPLEANTS			Présents (2)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian			
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste		X	
NARP	LAGRILLE	Fernand			
NAVARENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul		X	
Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : , Pouvoir : 0)					
TITULAIRES			Présents (1)	Excusés (1)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme	X		
SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation

Délibération N°2023_0305 – Programme prévisionnel annuel d'intervention 2023 – Financement prévisionnel et modalités de réalisation

Rapport n°2023_0305 : rapporteur : Didier CAZENAVE LAROCHE

Un aménagement vanné sur le Souhet constitue la réserve d'eau en cas d'incendie sur le bourg de Cette. Lors d'une crue passée, des embâcles se sont pris dans l'ouvrage, ce qui a donné lieu à des débordements qui ont détérioré la voirie et le parking.

Après visite sur site des agents du SMGOAO en 2022, il a été envisagé, avec la commune de Cette-Eygun de positionner un piège en embâcles en amont de l'aménagement afin d'éviter de nouveaux désordres.

Pour mémoire, en septembre 2021, le SMGOAO s'est positionné sur la thématique des dispositifs de pièges à embâcles et à sédiments en tant que gestionnaire des ouvrages existants après régularisation auprès des propriétaires et maître d'ouvrage pour les nouveaux aménagements.

Il est donc proposé que le SMGOAO engage les opérations suivantes :

- Définition technique préalable de l'aménagement à mettre en œuvre
- Définition des conditions de mise en œuvre et de gestion (aspect foncier, accès chantier, modalités de gestion dans le temps,...)
- Elaboration du dossier réglementaire au titre de la loi sur l'Eau et dépôt auprès des services instructeurs de la DDTM 64
- Consultation des entreprises
- Suivi du chantier
- Suivi et gestion de l'aménagement dans le temps

Le montant de cette opération a été estimé à 50 000,00 € TTC (maîtrise d'œuvre et travaux).

Considérant l'intérêt que représente l'implantation d'un piège à embâcles sur le Souhet à Cette-Eygun.

Considérant que les crédits correspondant à cette opération seront inscrits au budget 2023 en section d'Investissement (opération 134).

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président :
 - à engager toutes les démarches nécessaires (administratives, techniques et financières) à la mise en œuvre d'un aménagement sur le Souhet à Cette-Eygun
 - à signer tous documents afférents à cette opération

Annexe : Programme prévisionnel d'intervention détaillé année 2023

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mardi 14 Mars 2023

Le Président
Patrick MAUNAS



<u>Membres en exercice</u>	37
<u>Membres présents :</u>	27
<u>Pouvoir :</u>	1
<u>Nombre de votants :</u>	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0